

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 18 janvier 2018.

L'an deux mil dix huit et le dix huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, CORNU Marie-Thérèse, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge.

Excusée : Mme PERRIN Lisa.

Pouvoir : Mme PERRIN Lisa donne pouvoir à Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès.

Madame CHAUT-SARRAZIN Agnès a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Convention pour le gymnase Frison-Roche avec la Tour du Pin
- Désignation de 2 délégués pour le SMABB
- Compte rendu bâtiments et voirie
- Compte rendu syndicats et VDD
- Compte rendu commission urbanisme
- PLUi (point d'avancement)
- Préparation du budget 2018
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2018-001 – Objet : convention de participation financière pour le gymnase Frison-Roche à La Tour du Pin.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de La Tour du Pin a signé une convention tripartite entre le Département, le collège Le Calloud et la ville en date du 30 janvier 2017 afin de définir les modalités de gestion des plannings des associations par la ville de La Tour du Pin, hors temps scolaires, et notamment les conditions financières de mise à disposition du gymnase.

Il rappelle que l'association ASP Basket a utilisé le gymnase pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017 et qu'il convient de rembourser la ville de La Tour du Pin au prorata du nombre d'heures d'utilisation par l'association, soit un montant total de 115.10 € pour 10 heures d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville de La Tour du Pin pour la participation financière à la redevance d'occupation du gymnase Frison-Roche, par l'ASP Basket, pour un montant de 115.10 €.

Désignation de deux délégués pour le SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bourbre)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les deux délégués (M. MOINE Jérôme et M. BARBIER Philippe) qui siégeaient actuellement au SMABB sont devenus les représentants de la commune auprès de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques pour la Prévention des Inondations).

Il convient de désigner deux nouveaux délégués, 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger au SMABB.

M. BARBIER Joseph est désigné délégué titulaire et M. ALBERT Claude est désigné suppléant.

Compte rendu commissions bâtiment et voirie

Bâtiments

Salle des fêtes :

- la vérification des installations gaz par la SOCOTEC a été effectuée. Pas de problème particulier signé.
- visite triennale de la commission de sécurité pour la salle des fêtes.

Suite à la visite de la commission quelques points ont été relevés et doivent être réalisés :

- suppression des câbles pour les décorations (décorations interdites sauf si elles sont en matières non combustibles)
- l'utilisation de bougies dans la salle des fêtes est interdite.
- pas d'obligation d'effectuer un contrôle électrique par un organisme agréé.
- pas d'obligation de faire contrôler la hotte toutes les années compte tenu du fait qu'elle ne fonctionne pas régulièrement.
- vérifier le système d'alarme régulièrement (1 fois par semaine en période scolaire, sinon 1 fois par trimestre).
- conserver le téléphone actuel qui est branché directement sur le réseau téléphonique – Proscrire un téléphone relié électriquement.
- le plan d'évacuation est à mettre à jour
- les travaux réalisés pour la mise en accessibilité de la salle ont été validés.
- pose d'un nouvel écran pour la rétroprojection (gratuitement par Gérard Chollat).

Vestiaires :

- nettoyage complet du vestiaire foot par les agents techniques communaux et peinture des lambris des vestiaires 1 et 2.
- porte d'entrée de la salle Mont-Blanc endommagée lors d'une manifestation. L'association est chargée d'en assurer le remplacement.

Voirie

- le curage des fossés est terminé.
- le portail du stade sera repeint dans les tous prochains jours.
- des traversées de route pour l'évacuation des eaux pluviales sont bouchées. Une entreprise spécialisée interviendra très prochainement.

Suite à des effondrements de toitures en bordure de voirie communale, deux routes sont actuellement fermées à la circulation à savoir une portion du chemin de Chélieu et du chemin du Tramoley.

Compte rendu des VDD et syndicats

Syndicat des Eaux

Vote des budgets primitifs 2018 eau et assainissement.

Vote des tarifs 2018 –augmentation de 2% pour l'eau, 7 % pour l'assainissement, 1.5% pour les tarifs divers pour réalisation de travaux et fixation du prix de la PFAC en fonction du logement (collectif, individuel).

Compte rendu PLUI - VDD

Zone agricole – délimitation de stéal (secteur de taille et de capacité d'accueil limités) en zone A et N.

OAP – Possibilité d'intégrer une zone OAP sur le secteur du poulailler.

Compte rendu commission urbanisme

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable :

- Certificats d'urbanismes opérationnels déposés par :
 - SELARL Agate pour les parcelles cadastrées A569 et A570 chemin du Moriot (propriété Duvault)
 - Mme Massonnat Sylvie pour la parcelle cadastrée A847 Route de Saint Didier.
 - ISAGEO pour la parcelle cadastrée A901 Route de Saint Didier (propriété Roizon)
 - M. Mollion pour la parcelle cadastrée A727 chemin du Moriot
 - Mme Perrin Colette pour les parcelles cadastrées A27 et 28 et pour les parcelles cadastrées A932 et 934 chemin du Moriot.
- Permis de construire déposé par M. Veyret, chemin du Cabit, pour la construction d'une piscine, d'un abri voiture non fermé et d'un abri fermé, et la création d'un nouvel accès.

Préparation du budget 2018

Monsieur le Maire invite chaque commission à travailler sur les travaux ou aménagements à prévoir pour 2018.

Les commissions se réuniront le :

- 1^{er} février – commission environnement fleurissement
- 6 février – commission des bâtiments
- 10 février – commission voirie
- 19 février – commission action sociale

N° 2018-002– Objet : Création d'un emploi non permanent.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 – alinéa1,

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 20 novembre 2014 autorisant le Maire à créer des emplois à titre occasionnel,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet, échelon 7, conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1, pour effectuer diverses tâches administratives liées à l'activité d'un secrétariat de mairie d'une commune de moins de 1000 habitants, pour une durée hebdomadaire de 12 heures par semaine.

Après délibérations, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet.
- DIT que la rémunération de cet emploi sera rattachée à l'échelle indiciaire C1- d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe sur la base de l'indice brut 403 –Echelon 7.
- DIT que le régime indemnitaire instauré par la délibération N° 2017-046 en date du 14 décembre 2017 est applicable.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront prévus au budget.

Questions diverses

Point sur Cérémonie des vœux : Très forte participation des habitants et notamment des nouveaux arrivants et des nouveaux nés.

Sictom – calendrier de collecte : Le SICTOM a rencontré de gros problèmes pour la distribution des calendriers qu'il avait confié à un prestataire extérieur. A ce jour les calendriers ne sont toujours pas distribués. Il est proposé de récupérer les calendriers et que la distribution soit faite par le conseil municipal durant ce week-end.

Prochaine réunion : Conseil municipal le 15 février 2018 à 20 heures précédée de la commission urbanisme.